

LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE

Comité Directeur du 10 Mai 2018

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES MANQUANTS AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine :

ELECTIONS POUR COMPLÉTER LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission Motocross 24 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Vitesse & Rallyes Routiers ... 15 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Trial 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Enduro & Endurance TT.... 24 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Tourisme..... 6 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Moto-ball 3 dont 1 Président
- Commission Courses sur piste..... 3 dont 1 Président
- Commission Courses sur sable..... 9 dont 1 Président

Poste manquants		
Aquitaine	Limousin	Poitou Charente
0	2	0
0	3	0
0	1	0
0	4	3
1	2	1
1	1	1
1	3	3
0	2	2

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | | | | Ville :

Club : Licence : | | | | | Dépt : | |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- Commission Motocross
- Commission Vitesse & Rallyes Routiers
- Commission Trial
- Commission Enduro & Endurance TT
- Commission Tourisme
- Commission Moto-ball
- Commission Courses sur piste
- Commission Courses sur sable

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

le

Fait à :

Signature du ou (la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 26 avril 2018 , le cachet de la poste faisant foi.